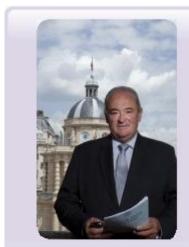


NUMERO 2



© A. Rozès

ÉDITO

Vous recevez ma deuxième newsletter bimestrielle. Les retours que j'ai pu obtenir de mon premier envoi sont encourageants. La solution numérique rentre dans nos habitudes, elle est irréversible et efficace.

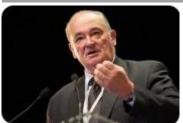
Je vous confirme le sens que je donne à mon engagement sénatorial :

- La priorité donnée à mon mandat de sénateur. Je continue de penser que le cumul des responsabilités de haut niveau nuit à la qualité du travail fourni. Le moment venu, lorsque la loi sera mise en débat, je m'exprimerai dans ce sens.
- La liberté de choix et d'expression reste pour moi une valeur de base. La vie parlementaire, que je commence à bien pratiquer, illustre bien trop souvent la sclérose des attitudes claniques. Le regard exclusif posé sur l'intérêt des collectivités locales et des concitoyens éclaire mes choix. C'est dans cet esprit, dans l'intérêt des collectivités départementales, que je me suis opposé au conseiller territorial et plus récemment à l'évolution des cantons et aux nouveaux modes d'élections proposés.
- L'efficacité de la critique objective et démocratique, si elle est assortie de propositions et de solutions. A cet égard, mes observations sur l'oubli des langues régionales dans le projet de loi Peillon ont porté leurs fruits : j'ai noté l'adhésion de nombreux Parlementaires.
- La priorité donnée à toutes les mesures concourant à un bon aménagement du territoire, au service des habitants.

Je reste évidemment à votre écoute pour toute suggestion et je vous souhaite une bonne lecture!

L'ACTU AU SENAT

Réforme du scrutin cantonal: lettre au Président



Le Sénat a rejeté le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral, texte auquel j'étais également vivement opposé. En effet, plusieurs dispositions contenues dans ce projet de loi me semblaient totalement inadaptées à la situation de nos collectivités. En premier lieu, le mode de scrutin applicable aux conseillers départementaux. Face à cela j'ai pris l'initiative, avant discussion du texte en séance publique, d'écrire une lettre au Président de la République afin de lui faire part de ma profonde inquiétude et de lui rappeler l'importance des conseils généraux. Je lui ai notamment indiqué que ce n'était pas le moment de construire, structurellement, par le mode d'élection que son gouvernement choisirait, des assemblées départementales qui, conjoncturellement, s'éloigneraient de leur coeur de mission.

Dossier législatif sur les conseillers départementaux

Le statut des élus locaux renforcé



Le Sénat a adopté, à l'unanimité, la proposition de loi de ma collègue Jacqueline Gourault, sénatrice MoDem de Loiret-Cher, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, sujet que j'ai défendu pendant ma campagne sénatoriale et qui me tient particulièrement à coeur. L'objectif affiché étant de faciliter la tâche des élus locaux, surtout pour ceux qui sont salariés du privé, sans pouvoir, évidemment, régler tous les problèmes rencontrés par ces derniers. Mais ce texte constitue une première étape importante et significative en améliorant considérablement les garanties existantes applicables à l'ensemble des élus des régions, des départements et des communes. L'élu étant pris en tenaille entre le bénévolat et la disponibilité à plein temps, le renforcement de son statut est primordial. Une autre proposition de loi portant création d'une haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales a été présentée par Jacqueline Gourault puis adoptée à l'unanimité dans le même temps. L'Assemblée Nationale doit désormais les voter à son tour.

Dossier législatif sur le statut de l'élu local

Interventions en séance



Je suis intervenu en séance sur deux textes, tous deux adoptés à l'unanimité. Le premier était une proposition de loi visant à renforcer l'information des voyageurs lors de la commercialisation de titres de transports sur les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de l'Union européenne. Elle vise à renforcer l'information et la sécurité des passagers notamment pour les vols de "bouts de lignes", hors UE. Le deuxième était un projet de loi de ratification de l'ordonnance du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du code forestier et harmonisant les dispositions de procédure pénale applicables aux infractions forestières. Il vise à ratifier l'ordonnance en question mais aussi à ajuster certaines dispositions du code forestier. Une disposition est à mon sens essentielle, concernant les ventes de bois en bloc et sur pied. Elle consiste à faire bénéficier ces dernières de délais de paiement adaptés à leur spécificité, non prise en compte dans la LME de 2008. Ainsi l'article 2 bis, introduit par amendement en Commission des Affaires Économiques où je siège, permet de définir par voie conventionnelle des dates de livraison théoriques qui déclenchent des tranches de paiement correspondantes, toute la spécificité des opérations de vente de bois en bloc et sur pied étant désormais, et à juste titre, prise en compte.

Toutes mes interventions en séance

PLF et PLFR: pourquoi j'ai voté contre



Le Sénat a rejeté le projet de loi de finances pour 2013, tout comme le projet de loi de finances rectificative pour 2012, laissant le "dernier mot" à l'Assemblée Nationale. Comme la majorité des sénateurs de mon groupe, j'ai décidé de voter contre ces deux textes. La raison principale est que nous refusons de cautionner de tels alourdissements d'impôts et les méthodes qu'utilise le gouvernement pour tenter de réduire le déficit. Nous trouvons intolérable la pression fiscale exercée sur les entreprises mais aussi sur les classes moyennes, ces dernières s'en trouvant fortement pénalisées.

Dossier législatif sur le PLF 2013

BTP: des inquiétudes légitimes



Suite à la hausse annoncée pour 2014 du taux de TVA applicable aux artisans du bâtiment, les professionnels du btp craignent une importante baisse d'activité dans leur secteur et donc de nombreuses pertes d'emplois. Je partage ces inquiétudes légitimes. Ainsi le groupe UDI-UC, auquel j'appartiens, a reçu fin janvier une délégation de la CAPEB, emmenée par son président, M. Patrick LIEBUS. Nous soutenons la demande de voir maintenu un taux réduit de TVA pour le bâtiment et avons demandé au gouvernement de revenir sur cette mesure, faisant valoir que l'on « n'améliorait pas la situation budgétaire de notre pays en créant une véritable austérité sur des secteurs qui sont extrêmement en difficulté ». Le maintien d'un taux réduit de TVA est une condition absolument nécessaire pour atteindre la rénovation de 500.000 logements par an. Une nouvelle hausse ne fera qu'augmenter le travail dissimulé, et donc faire perdre encore des emplois au secteur du bâtiment.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

...Et des réponses



Le gouvernement a répondu à plusieurs de mes questions écrites :

- sur le projet de révision des lignes directrices de la Commission européenne sur le financement des aéroports
- sur les regroupements de plateaux de qualification biologique du sang au sein de l'Établissement français du sang
- sur les difficultés liées à la réduction des délais de paiement dans le bâtiment
- sur le taux de TVA applicable à la vente de chevaux et aux gains de course

Lire l'intégralité des réponses

De nouvelles questions...



J'ai interpellé les membres du gouvernement à deux nouvelles reprises par le biais de questions écrites:

- Le Ministre de l'Économie et des Finances concernant le taux de TVA applicable à la vente de chevaux et aux gains de course. Il s'agissait d'avoir des éclaircissements quant à l'élargissement de la hausse du taux de TVA applicable à la vente de chevaux et aux gains de course, aux activités équestres relevant du fondement sportif. Ceci pouvant avoir des répercussions sur toute la filière équestre, pourtant autonome et créatrice d'emplois.
- La Ministre des Affaires Sociales et de la Santé au sujet de la formation des ostéopathes. Je souhaitais connaître les intentions du gouvernement sur la mise en place d'une meilleure réglementation et d'un contrôle renforcé de la formation des ostéopathes. Les établissements de formation agréés sont en effet de plus en plus nombreux mais la qualité semble très hétérogène, ce qui décrédibilise la procédure d'agrément. Une érosion de la compétence moyenne des ostéopathes serait ainsi à craindre, ce qui pourrait avoir de graves conséquences.

Toutes mes questions écrites

DANS LE DEPARTEMENT

L'aide aux tiers à surveiller



L'aide aux tiers est un des dossiers hautement signalés au Conseil général. Je reste très vigilant pour plusieurs raisons:

- Le retrait très significatif de l'Etat sur trois ans, l'enveloppe nationale baissera de 4,5 milliards d'euros
- La situation de nos communes est très contrastée: les potentiels financiers agrégés vont, dans notre département, de 600 à 1.650 euros par habitant. La nécessité de solidarité ne figure pas à un juste niveau dans la proposition de l'exécutif départemental
- Le budget départemental, j'ai eu l'occasion de l'indiquer, présente des fragilités et des choix inopportuns.

Le SDIS: une priorité



Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est un autre dossier signalé au Conseil général. J'ai eu l'occasion d'exprimer mes inquiétudes concernant la future convention entre le Conseil général et le SDIS. La sécurité de tous sur l'ensemble de notre territoire doit rester une priorité. Cette nouvelle convention va fortement impacter les territoires les moins riches dans leurs projets de centre de secours. La rigueur n'exclut pas la solidarité! Le Département doit continuer à accompagner significativement les futures constructions.

Rythmes scolaires: à creuser



La réforme des rythmes scolaires perturbe énormément les mairies, les conseils généraux et les associations d'enseignants et de parents d'élèves. Les conséquences financières pour les collectivités locales seront redoutables. Les réponses techniques difficiles à construire.

Si l'idée de réforme des rythmes scolaires est positive sur le fond, son application est extrêmement difficile et tend à se construire sur de trop nombreuses imprécisions et incertitudes. J'ai indiqué, lors de la réunion du samedi 13 février dernier de l'Association des Maires du département, combien l'abondance de simplification, la soit disant souplesse dans les applications, pouvait altérer l'objectif pédagogique et éducatif. Le dossier des rythmes scolaires reste donc, à mon sens, à creuser...

RD1: une spoliation



Lors de la dernière session du Conseil général, la majorité départementale a voté à l'unanimité la rétrocession gratuite de la RD1 à l'Etat.

C'est une décision très grave, que je regrette, car il s'agit là d'une véritable spoliation des intérêts du Département, au simple motif de se dégager des frais d'entretien, qui sont dérisoires au regard de la véritable valeur de ces 12 kilomètres de 2 X 2 voies entre Briscous et Bayonne.

Cette affaire continue de faire l'objet de ma plus grande attention.

TIGF: où en est-on?



Dans ma précédente newsletter, je vous ai fait part de mon intervention lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement du 21 novembre dernier concernant la cession par le groupe TOTAL de sa filiale Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF). J'avais, à cette occasion, interpellé le Ministre du Redressement productif pour lui faire part de ma vive inquiétude face à ce dossier. Ces dernières semaines, le groupe TOTAL a exprimé son choix de céder TIGF à un consortium réunissant EDF, le groupe Italien SNAM et le fonds Singapourien GIC. Par cette décision, TOTAL a clairement fait le choix de la meilleure offre financière. Dans ce consortium, EDF, seul représentant français, se trouve minoritaire avec « seulement » 20% des parts. Les doutes exprimés, notamment par les salariés, et à de nombreuses reprises, concernant l'avenir à long terme de la société sur Pau et le Béarn, ne sont par dissipés. Dans cette affaire, l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux devront faire preuve de la plus grande vigilance.

Relire ma question sur TIGF

L'absence des langues régionales



L'Assemblée départementale a voté, à l'unanimité, une motion que j'ai défendue au Conseil général, sur la nécessité d'intégrer les langues régionales au projet de loi Peillon d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Je remercie mes collègues conseillers généraux d'avoir voté, à l'unanimité, la motion que j'ai proposée.

AGENDA

A venir...



Le Sénat devra bientôt examiner plusieurs textes importants pour nos collectivités :

- Projet de loi Taubira sur le mariage pour tous dès le 2 avril prochain (je m'exprimerai sur ce sujet dans ma prochaine newsletter)
- Projet de loi Lebranchu sur la décentralisation au printemps 2013
- Projet de loi Peillon d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République courant 2013 (examen commencé à l'Assemblée Nationale)
- Projet de révision constitutionnelle sur la réforme des institutions fin juillet prochain

Tout l'agenda du Sénat

